AVERTISSEMENT

Ce volume rassemble 461 documents, classés chronologiquement, sur la politique extérieure de la France pendant les six premiers mois de 1923. La table méthodique présente les documents selon un plan géographique et thématique.

L'opération de la Ruhr fut le fait marquant de la période, orientant tous les autres aspects de la politique extérieure de la France. Depuis la demande allemande de moratoire sur le paiement des réparations de juillet 1922, Poincaré, déterminé à prendre un « gage productif » pour démontrer la mauvaise volonté allemande, s'était efforcé de convaincre les gouvernements britannique et belge que le charbon de la Ruhr était le seul « gage effectif ». Malgré l'arrivée au pouvoir des conservateurs, la conférence de Londres de décembre avait confirmé le désaccord franco-britannique sur la prise de gage. La conférence de Paris (2-4 janvier 1923) marqua la fin de l'espoir d'une participation même limitée de la Grande-Bretagne à une prise de gage dans la Ruhr. Bonar Law présenta un plan sur les réparations et les dettes interalliées qui remettait en cause le plan de paiement de Londres, tandis que Poincaré réaffirma, comme condition à tout moratoire sur les réparations, la prise de gages dans la Ruhr et les Territoires occupés et la réorganisation des finances allemandes. L'échec de la conférence ajourna sine die la grande conférence sur les réparations et les dettes interalliées prévue à Bruxelles, mais ne signifia pas la fin de la « mésentente cordiale ». Le 11 janvier, des troupes franco-belges entrèrent dans la Ruhr pour accompagner une mission d'ingénieurs à Bochum et Essen. Face à la résistance passive, bientôt institutionnalisée par le gouvernement allemand, l'opération prit une ampleur inattendue avec l'occupation de l'ensemble de la Ruhr, la prise en main des Territoires occupés et leur isolement du reste de l'Allemagne par une barrière douanière. L'ampleur de l'opération suscita une intense réflexion qui aboutit, dès le milieu de février, à la définition d'un plan français liant réparations et sécurité, et visant à renforcer durablement la position économique de la France face à l'Allemagne : la Ruhr serait évacuée en trois étapes, en fonction du règlement du plan de Londres de 1921 ; les délais d'évacuation de la rive gauche du Rhin, prévus par le traité de Versailles, prendraient effet à compter de l'évacuation totale de la Ruhr ; l'évacuation de la rive gauche se ferait après règlement de la question des dettes interalliées et des garanties de sécurité, dont la neutralisation des chemins de fer rhénans. L'approvisionnement en charbon et en coke serait assuré par la propriété des mines de la Sarre – on envisageait également la propriété de mines fiscales et des participations dans les mines privées de la Ruhr – et par des contrats à long terme sur l'échange de coke de la Ruhr et de minette lorraine. Il s'agissait d'exploiter la situation pour corriger le traité de Versailles. À partir du mois de mars, on évoqua aussi l'hypothèse d'une autonomie et d'une neutralisation de la Sarre et de la Rhénanie sous contrôle de la SDN, mais sans jamais préciser la nature de cette autonomie. Persuadé que le séparatisme rhénan était une illusion et conscient de la sensibilité britannique à cette question, Poincaré adopta la plus grande réserve.

Dès le début de l'opération de la Ruhr, la France mena une action diplomatique d'explication pour convaincre ses alliés et les Neutres de la légitimité de l'opération, et pour les dissuader de toute tentative de médiation pouvant renforcer la position de l'Allemagne. Poincaré s'attacha tout particulièrement à rassurer la Grande-Bretagne sur les intentions de la France pour la conforter dans sa neutralité bienveillante. Déterminé à faire de l'arrêt sans condition de la résistance passive le préalable à toute négociation, il refusa la proposition de Curzon d'une réponse commune des Alliés à la note allemande du 2 mai. La pression britannique s'accrut à la suite de la note allemande du 7 juin, considérée comme une bonne base de discussion. Le gouvernement belge, qui avait été renforcé dans sa fermeté par des contacts permanents et des réunions de concertation au plus haut niveau, montra des signes d'hésitation. Fragilisé par la situation intérieure, inquiet de l'attitude britannique, il se prononça pour des propositions communes des Alliées à l'Allemagne, avant de se rallier à la position française. Tout en maintenant la condition de l'abandon préalable de la résistance passive pour toute discussion avec l'Allemagne, Poincaré proposa, le 14 juin, des conversations interalliées confidentielles sur les réparations.

À la conférence de Lausanne, Poincaré souhaitait préserver le front commun des trois puissances (France, Italie, Grande-Bretagne), tout en ayant le souci de ne pas froisser les Turcs en les placant devant des ultimatums. La solidarité alliée facilita le règlement rapide de la question des Détroits et de la frontière de la Maritsa, mais fut mise à l'épreuve par la fermeté des Turcs sur les questions économiques et financières (concessions, dettes, indemnisations), et tout particulièrement sur la question de Mossoul, cruciale pour les Britanniques. Cette question provoqua une nouvelle crise dans les relations franco-britanniques en février 1923, Curzon reprochant vivement à la France d'avoir encouragé les Turcs à l'intransigeance par sa politique conciliante depuis 1921. Le souci de préserver la solidarité des Alliés amena Poincaré à exercer des pressions « amicales » sur les Turcs, afin qu'ils assouplissent leur position. Après l'interruption de la conférence, début mars, les Alliés s'entendirent, le 30 mars, sur une réponse commune à la Turquie. Fin juin, ils s'accordèrent sur les questions pendantes et firent pression sur la Turquie en menaçant de retarder l'évacuation de leurs troupes. Le non respect des accords d'Angora de 1921, la campagne de la presse turque contre la France, les pressions en Syrie et le voyage de Mustapha Kemal en Cilicie contribuèrent à refroidir les relations avec la Turquie.

Les relations avec l'Italie s'étaient améliorées avec l'arrivée au pouvoir de Mussolini grâce, en particulier, à un rapprochement des positions sur la question des réparations. L'Italie participa symboliquement à l'opération de la Ruhr par l'envoi de deux ingénieurs au sein de la Mission interalliée de contrôle des mines et des usines. Inquiète de velléités italiennes de médiation, la France fit des concessions en marge de la conférence de Lausanne, acceptant la création d'un syndicat économique franco-italien en Turquie. L'Italie poussait, cependant, à une solution rapide des réparations, afin

d'accélérer le règlement de la question des dettes interalliées. L'opération de la Ruhr eut aussi une influence sur les relations avec le Saint-Siège. Alors que la question des associations diocésaines semblait en voie de règlement, la lettre du Souverain pontife au cardinal Gasparri du 24 juin sur les réparations et l'opération de la Ruhr suscita un vif mécontentement à Paris.

En Europe danubienne, la France poursuivit sa politique de restauration financière de l'Autriche et de consolidation de son indépendance face à l'Allemagne et à l'influence italienne. Elle ouvrit la voie à une politique de restauration financière de la Hongrie en appuyant sa demande d'autorisation d'un grand emprunt international au sein de la commission des réparations, malgré les réticences des pays de la Petite Entente.

En Europe orientale, le principal souci de la diplomatie française fut d'éviter un conflit régional. Elle s'efforça ainsi de favoriser un règlement pacifique de la question de Memel à la suite du coup de force lituanien du 10 janvier. Les relations avec la Pologne s'améliorèrent. La Pologne soutint l'action de la France dans la Ruhr en refusant d'accroître les livraisons de charbon de Haute-Silésie à l'Allemagne, tandis que la France lui apporta son soutien dans le règlement de la question de la Galicie orientale et dans la question de Vilna. Le voyage en Pologne du maréchal Foch symbolisa le réchauffement des relations, tandis que l'on accélérait les livraisons de matériel militaire à une Pologne inquiète pour ses frontières orientales. La délimitation de la frontière entre la Pologne et la Tchécoslovaquie à Javorzyna posa un problème délicat à la France, car Prague refusait la proposition de la commission de délimitation. Dans le contexte de l'opération de la Ruhr, Poincaré maintint sa position de droit sur la question des dettes tsaristes et des biens nationalisés et rejeta une proposition de Krassine sur l'indemnisation des porteurs français par un prélèvement sur les échanges commerciaux. Mais, tout en refusant, pour le moment, la restauration de relations officielles, il ne s'opposa pas aux nombreux contacts privés en vue d'un élargissement des relations avec l'URSS.